

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 24 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 17 septembre 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 22 - Représentés : 5 - Absents : 5

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ	X		
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Mme Stéphanie FRESNAIS
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER		X	Mr Raphaël SIEMDAJ
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN		X	Mme Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	Mme Brigitte POULETTY LEFEBVRE
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE		X	Mme Odile LESAGE FRANSES
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Véronique LIMOUSIN comme Secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UN NOUVEAU NOM À L'ESPACE ASSOCIATIF ET CULTUREL SITUÉ RUE NOTRE DAME A TROUVILLE-SUR-MER

La Ville de Trouville-sur-Mer est dotée d'un espace associatif et culturel, situé rue Notre-Dame, dénommé « La Coursive ».

Afin d'accompagner la création de l'école des arts, la commune souhaite attribuer une nouvelle dénomination à cet espace.

Le Rapport entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n°2024-117 du 27 juin 2024 portant dénomination de l'espace associatif et culturel « La Coursive »,

Considérant que la commune souhaite ouvrir au sein de cet espace une école des arts, destinée à accueillir des associations proposant notamment des activités et des cours de théâtre, musique et peinture,

Considérant que la création de cette école justifie l'adoption d'une nouvelle dénomination permettant de valoriser et d'identifier les activités qui y seront proposées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Abstentions : Brigitte Pouletty Lefebvre, Maxime Aguillé, Théo Gantz, Sylvie Robert-Stock
Le reste du conseil municipal vote pour

Article 1er : Décide de donner le nom « **L'école des arts** » à l'espace associatif et culturel, situé rue Notre-Dame.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

MADAME LA MAIRE
VICE-PRESIDENTE DE LA CCCC
STÉPHANIE FRESNAIS



Madame La Maire :

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Véronique LIMOUSIN



- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.